

## FIP OUTRE-MER, ONE MORE

Par Emmanuelle Félicité

25 Octobre 2017

Après Vatel Capital ([voir notre article](#)), c'est [Inter Invest](#) qui est à la manœuvre en lançant le FIP Outre-mer Inter Invest 1 (FR 0013277134).

Ce FIP ouvre droit à une réduction d'impôt de 38% (s'agissant d'un FIP outre-mer) des sommes investies dans la limite de 12.000 euros pour une personne seule et de 24.000€ pour un couple en contrepartie d'une durée de blocage des parts de 6 ans minimum (9 ans maximum).

Concrètement, le FIP mise sur des PME exerçant leurs activités dans l'ensemble de l'outre-mer (arc Antilles Guyane, océan indien, océan pacifique) dans les secteurs industriels comme dans celui des services. Le gérant indique par ailleurs, qu'il n'y a aucun biais sectoriel en particulier ; les secteurs du BTP, de la pêche, du tourisme ou bien encore de la distribution peuvent être représentés dans le fonds, « *selon les opportunités* ».

Notons que le FIP finance des PME en phase de croissance (capital développement) alors que le capital risque intervient pendant la période où l'entreprise est en phase de création ou d'innovation.

Inter invest précise par ailleurs que « *pour être éligibles les PME doivent exercer leurs activités depuis moins de 7 ans après leur 1ère vente commerciale (date à laquelle leur chiffre d'affaires a excédé 250.000 euros HT)* ». (1)

Reste la question de savoir si le marché d'entreprises à investir est suffisamment profond. Jérôme Devaud, directeur général délégué d'Inter Invest se montre serein : « *parmi les 17.000 entreprises pour lesquelles nous avons déjà financé des projets, (2) 10% composent l'univers d'investissement de notre FIP Outre-mer. L'univers investissable n'est donc absolument pas restreint.* »

<b>Société de gestion</b>	Inter Invest Capital (Agrément n° GP-15000006)
<b>Dépositaire</b>	RBC Investor Services Bank France
<b>Valeur d'origine des parts a</b>	1 €
<b>Souscription minimale</b>	1 000 parts soit 1 000 € (hors droits d'entrée)
<b>Droits d'entrée</b>	5 % maximum
<b>Valorisations semestrielles</b>	30/06 et 31/12
<b>Numéro d'agrément</b>	FNS20170023
<b>Code ISIN</b>	Parts A : FR 0013277134    Parts B : FR 0013277142
<b>Zones d'investissement</b>	Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Barthélemy, Saint Martin, La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon
<b>Durée de blocage</b>	6 années minimum (soit jusqu'au 31 décembre 2023) prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la société de gestion (soit au plus tard le 31 décembre 2026)
<b>Distributions</b>	Pas de distribution pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A. À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2024, Inter Invest Capital pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FIP Outre-mer Inter Invest n°1

## Voir aussi

1. « Sont également éligibles les PME dont le besoin de financement est supérieur à 50% de la moyenne de leur chiffre d'affaires des 5 dernières années en vue de lancer un nouveau produit ou de pénétrer un nouveau marché géographique. »
2. Dans le cadre d'autres dispositifs de défiscalisation